Quelques statistiques

Le tableau I montre les effectifs des stagiaires du second degré en formation durant les années 2006 à 2009, soit avant les grands changements intervenus dans les modalités du CAPES qui ont impacté la session 2011.

Tableau : CAPES (externes, internes et 3e concours) et CAFEP

	2006	2007	2008	2009
Total stagiaires en formation	1440	1089	1125	954
Ajournements	52 6,4%	75 6,9%	90 8%	85 8,9%
Licenciements (refus définitifs)	20 1,4%	31 2,8%	21 1,9%	39 **4,1%**
Non évalués (Congés de maladie, maternités, ...)	20	19	23	19

TABLEAU I
(Source : réunion avec le jury du 22 octobre 2010)

On remarque que le nombre de stagiaires était déjà en baisse avant la réforme, et que les ajournements étaient en augmentation constante.

Le nombre de professeurs-stagiaires ajournés à la fin de l'année de stage, c'est-à-dire ne voyant pas leur stage validé, est passé de 6,4% de l'ensemble des stagiaires en 2006, à 8,9% en 2009, ce qui représente à peu près un professeur-stagiaire sur dix refusé en fin d'année. Dans le passé, ce stage était pourtant vécu comme une simple formalité.

Cela est-il dû à une plus grande difficulté à enseigner à ces chers bambins que l'on envoie à l'école plus pour s'épanouir que pour apprendre ? Ou sont-ce les conditions imposées aux professeurs pour exercer leur métier qui deviennent trop abracadabrantes et impossibles à réaliser ? Pourquoi tant d'échecs ?

Le taux de licenciements définitifs à la fin de l'année de stage est aussi préoccupant, puisqu'il passe de 1,4% à 4,1%. Pour en savoir plus, il faudrait avoir accès aux statistiques des années suivantes.

Le tableau II et le graphique qui suit montrent les statistiques des réussites au CAPES externe de mathématiques entre 1988 et 2011.

La légère croissance des recrutements jusqu'en 1995 a entraîné une augmentation massive du nombre de candidats présents aux épreuves écrites jusqu'en 1997, puis la faiblesse du recrutement allié à la morosité générale ont entraîné une dégradation constante du nombre de candidats jusqu'à la chute brutale de la session 2011 qui peut être en partie expliquée par la mise en œuvre de la réforme du recrutement des maîtres (Cédelle, 2010). Au désintérêt global des étudiants pour le professorat s'est ajouté le durcissement des conditions d'inscription au concours : nécessité de présenter un diplôme en BAC+5 au lieu de BAC+3, obligation de fournir un certificat de langues CLES2 et une certification C2i2e sur les technologies de l'information.

Le nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites du CAPES de mathématiques est ainsi passé de 7969 en 1997 à 1285 en 2011, soit une chute de 84%.

Années	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Présents / Postes	Admis / Présents
1988	1100	2093	1611	1289	1038	1,5	64%
1989	1599	2930	1997	1500	1120	1,2	56%
1990	1917	2515	1849	1450	1056	1,0	57%
1991	1543	2836	2130	1657	1208	1,4	57%
1992	2351	2845	2247	1678	1213	1,0	54%
1993	2375	4124	3229	1910	1334	1,4	41%
1994	2385	6509	4964	2097	1444	2,1	29%
1995	2385	7989	6486	2874	1621	2,7	25%
1996	2000	8693	7108	2591	1497	3,6	21%
1997	1154	9686	7969	2366	1154	6,9	14%
1998	1050	9526	7774	2384	1050	7,4	14%
1999	945	8950	7332	2274	945	7,8	13%
2000	890	8038	6750	2067	890	7,6	13%
2001	990	6972	5676	2109	990	5,7	17%
2002	1125	6166	4948	2213	1125	4,4	23%
2003	1195	5755	4428	2328	1195	3,7	27%
2004	1003	5604	4194	2040	1003	4,2	24%
2005	1310	6086	4074	2473	1310	3,1	32%
2006	952	5787	3983	2043	952	4,2	24%
2007	952	5388	3875	2102	952	4,1	25%
2008	806	4711	3453	1802	806	4,3	23%
2009	806	4244	3160	1836	806	3,9	26%
2010	846	4020	2695	1919	846	3,2	31%
2011	950	2874	1285	1047	574	1,4	45%
2012	950						

TABLEAU II : CAPES externe de mathématiques de 1988 à 2011 (sources : rapports des jurys et SIAC)

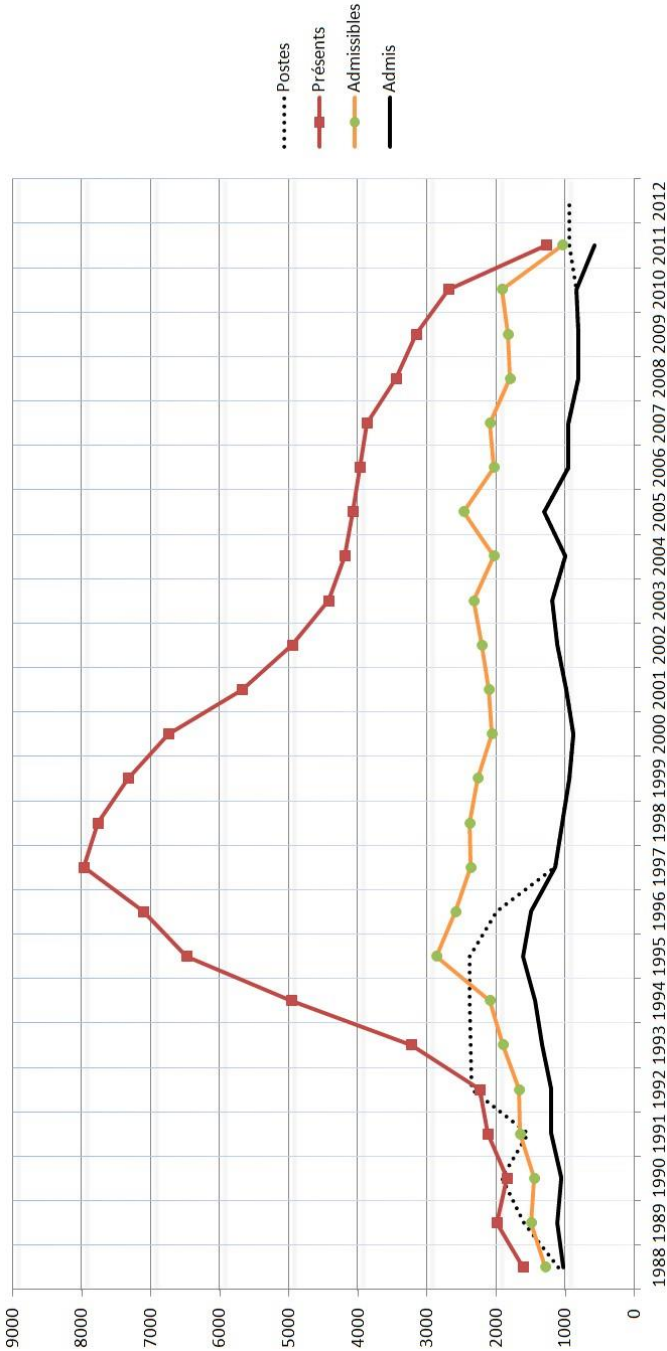

Un article de Marianne 2 intitulé *Comment les réformes ruinent la vocation enseignante* (Gouzik, 2011) propose le graphique ci-dessous.

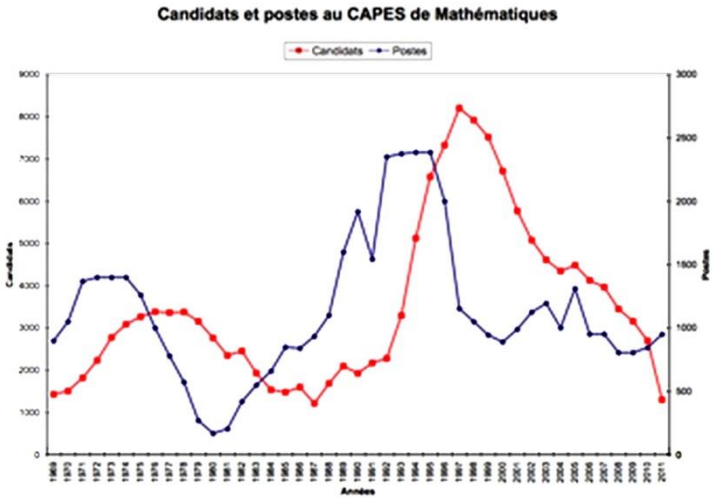

TABLEAU III : Evolution des candidats présents et des postes au CAPES externe de mathématiques de 1969 à 2011 (source : Marianne2)

La mise en perspective des deux courbes représentant l'évolution du nombre de candidats et du nombre de postes au CAPES de 1969 à 2011, utilisant des échelles différentes, permet de mesurer le lien fort qui existe entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats au concours.

On constate que le nombre de candidats évolue dans le même sens que le nombre de postes offerts, mais avec un décalage de quelques années qui s'explique par le temps qu'il faut à un étudiant pour préparer le concours. Le nombre de postes offerts au recrutement n'étant connu que très tardivement, un peu avant Noël pour la session qui s'achève l'année suivante, les étudiants déjà engagés dans leur projet professionnel doivent continuer à passer les épreuves quelles qu'en soient les conditions puisqu'ils n'ont plus le choix. Ils deviennent les « captifs » de ces changements brusques décidés par l'administration. Mais bien entendu, l'information circule et atteint les nouveaux entrants à l'université au moment où ils doivent choisir leurs orientations et leurs objectifs professionnels.

Quand le gouvernement supprime des postes, le nombre de candidats au CAPES diminue après une période de latence.

Et de remarquer :

> « Pourtant un calcul est simple à effectuer. Il y a 900 000 professeurs en France et leur carrière dure entre 33 et 35 ans, en moyenne. Pour maintenir ces effectifs, il faudrait recruter chaque année 3% des professeurs (pour compenser les départs), soit 27 000 personnes. Or l'éducation nationale en recrute 16 000. Ce sont donc 11 000 professeurs qui manquent chaque année. » (Gouzik, 2011)

L'article cite Pierre Arnoux, professeur de mathématiques à l'université d'Aix-Marseille 2 et président de la commission française pour l'enseignement des mathématiques. Celui-ci explique :

> « Le gouvernement est en train de couper le robinet (…). Dans quelques années, on manquera cruellement de nouveaux professeurs et il faudra en recruter 35 000 par an pour compenser. Résultat, on recrutera n'importe qui. » (Gouzik, 2011)

Il s'agit bien du recrutement en dents de scies que tout le monde de l'éducation dénonce depuis quarante ans comme étant préjudiciable à la qualité du niveau des recrutés ! Moi-même, qui passais le CAPES en 1979, j'entendais la même mise en garde des syndicats et des professionnels de l'enseignement. La session 1979 était une mauvaise année pour les recrutements : peu de poste, des candidats de moins en moins nombreux, et un concours qui restait très sélectif en n'offrant qu'un peu plus que 10% de chance de succès, donc à peu près le même taux que celui permettant d'intégrer une école d'ingénieur après une classe préparatoire. La demande récurrente des professionnels de l'époque était de fixer le nombre de postes sur quatre années consécutives pour envoyer un signal clair aux étudiants avant qu'ils ne s'engagent dans une formation. A ce jour, cette solution a toujours été écartée.

Un recrutement en dent de scie est préjudiciable pour le système éducatif. A un moment donné, plus personne ne se présente au concours

car il n'y a que très peu de places offertes, mais du jour au lendemain, le gouvernement s'aperçoit de la nécessité de recruter des pions sur l'échiquier de l'enseignement, et augmente brutalement le nombre de postes à pourvoir. Cela a l'effet désastreux de permettre de recruter des personnes non qualifiées. Ce n'est pas avec de telles dispositions que l'on préserve la qualité des recrutements.

L'article s'achève par une analyse qui confirme la désaffection des étudiants pour l'enseignement :

> « La baisse des prétendants semble aussi coïncider avec la réforme de la formation des professeurs. Depuis septembre 2010, le niveau de recrutement des enseignants a été élevé à master 2, alors qu'il suffisait auparavant d'avoir une licence pour pouvoir prétendre à la formation pratique de l'IUFM.
>
> Une aubaine pour les futurs élèves qui verront arriver des professeurs mieux formés et donc mieux armés, dira-t-on ! Mais la réalité est un peu différente. Cette réforme ne correspond pas à une année de formation en plus. Il s'agit de retarder le recrutement des professeurs. « Avant la mastérisation, ils étaient recrutés à 24 ans, désormais ils le sont à 25. Ils perdent donc une année de salaire et de cotisations sociales. Les politiques ont réussi à dégoûter les étudiants avec cette réforme, car ils ont très vite compris à quelle sauce ils allaient être croqués », souligne Pierre Arnoux.
>
> Alors à ce tarif-là, celui du très prisé BAC+5, les étudiants préfèrent s'orienter vers des filières plus rémunératrices. Car dans une société de l'argent-roi, le rôle de l'enseignant est bien peu valorisé. Et sur les bancs de l'université, ils veulent aussi leur part du gâteau : un job qui paie bien !
>
> En mathématiques par exemple, un étudiant titulaire d'un master 2 peut soit s'orienter vers une école d'ingénieur, soit décider d'entrer dans la vie active et trouvera facilement un travail dans le secteur de la banque notamment.
>
> Des chiffres récents confirment que les écoles d'ingénieur et de management ont la cote car elles permettent à leurs jeunes diplô-

més de trouver un poste immédiatement, avec un salaire alléchant ! » (Gouzik, 2011)

Comme le remarque pudiquement la cour des comptes dans son rapport 2012 :

> « Le niveau désormais plus élevé requis pour passer les concours a pour conséquence d'élever la moyenne générale obtenue par les candidats, mais il renforce également le phénomène de la désaffection croissante des étudiants pour les concours d'enseignants, lorsque des opportunités professionnelles mieux rémunérées leur sont ouvertes à la fin de leurs études. » (comptes, 2012 p. 789)

C'est clair.

On trouvera sur la page suivante un résumé graphique de l'impact de la réforme de la mastérisation, extrait d'un article du Monde paru en février 2012 (Baumard, 2012). On s'aperçoit que le gain budgétaire immédiat lié à la réforme pour l'année 2011 est seulement de 369,7 M€, et l'on verra plus loin, dans le chapitre *A-t-on réalisé des économies ?*, que ce gain se réduit comme peau de chagrin quand on tient compte des nouvelles dépenses liées à la mastérisation. Quelle diablerie ! Cette réforme n'engendrerait même pas des économies drastiques ?

L'impact de la mastérisation

UN GAIN BUDGÉTAIRE IMMÉDIAT (2011) LIÉ À LA RÉFORME

369,7
millions d'euros

MAIS DES EFFETS NÉFASTES

Des stagiaires enseignants moins bien formés

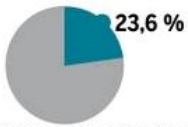

n'étaient pas dans le même établissement que leur tuteur

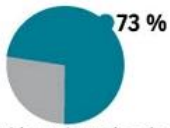

jugent leurs journées de formation inadaptées à leurs besoins

Les inscriptions aux concours ont diminué d'un tiers

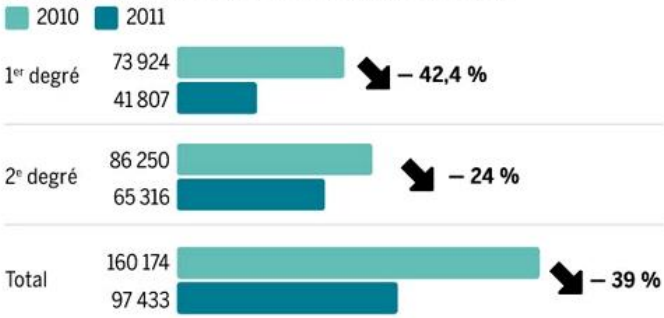

SOURCE : COUR DES COMPTES 2012, ÉDUCATION NATIONALE